



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue le 1^{er} avril 2019 à 19h30 à la Salle municipale du 29, rue de la Fabrique.

Sont présents : Mmes France Laroche, mairesse, Francine Fillion, Francine Drouin et Chantale Thivierge conseillères, MM. Alexandre Dubuc-Ringuette, Dave Lachance et Danny Paré conseillers, formant quorum sous la présidence de Mme France Laroche, mairesse. Est également présent M. Alain Paré, directeur général et secrétaire de l'assemblée.

1. MOT DE BIENVENUE

Mme France Laroche, mairesse, adresse le mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019
4. Adoption des comptes de mars 2019
5. Dépôt du rapport budgétaire trimestriel
6. Vente pour défaut de paiement de taxes
7. Office d'habitation des Appalaches : résolution désignant un(e) représentant(e) au conseil d'administration permanent
8. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2018
9. Sablière Nadeau – Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour le renouvellement de l'exploitation d'une sablière
10. Codification administrative des règlements d'urbanisme, de zonage, de lotissement, de construction, des permis et certificats
11. Révision du Plan de sécurité civile (Volet 1) : proposition de services
12. Achat d'un ordinateur – Inspectrice en bâtiment et en environnement
13. Fête de la pêche le 8 juin 2019 : achat de 1 060 truites
14. Déplacement d'un poteau d'Hydro Québec et hauban du terrain du garage municipal
15. Balayage des rues
16. Fête nationale 2019
17. Terrain de jeu été 2019 – Journées intermunicipales Saint-Pierre-de-Broughton, Saint-Jacques-de-Leeds et Kinnear's Mills
18. Abris temporaire : prolongation de la date limite de désinstallation au 31 mai 2019
19. Préparation et conclusion du prochain pacte fiscal
20. Pénurie de main d'œuvre – Mesures fiscales pour les aînés
21. ADMQ : Inscription au congrès 2019
22. Travaux publics
23. Comités des élus
24. Correspondance de la mairesse
 - 24.1 Souper des municipalités
 - 24.2 40e Anniversaire du Club Lions de Broughton
 - 24.3 2^e édition de *La route des vergers en fête*
25. Période de questions
26. Affaires nouvelles
27. Levée de l'assemblée

2019-04-042

Il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour. Adopté.

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2019.

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019 au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance.

2019-04-043

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019. Adopté.

4. ADOPTION DES COMPTES DE MARS 2019

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit payer mensuellement l'ensemble des factures reçues, et qu'elle dispose des argents nécessaires à l'acquittement de ces factures;

ATTENDU QU' un montant de 62 035,13 \$ est déboursé à même le fonds général ;



2019-04-044

N° de résolution
ou annotation

2019-04-045

2019-04-046

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'entériner le paiement des comptes du 1^{er} au 31 mars 2019 inclusivement, pour un montant de 62 035,13 \$. Adopté.

5. DEPOT DU RAPPORT BUDGETAIRE TRIMESTRIEL – FIN DE LA PÉRIODE 3

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport budgétaire trimestriel lequel a été transmis aux élus au moins 48 heures avant la présente séance. Aucune question ni commentaire de la part des élu(e)s.

6. VENTE D'IMMEUBLE POUR DEFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

ATTENDU QUE tout propriétaire d'un immeuble doit acquitter le coût des taxes foncières annuellement;

ATTENDU QUE conformément à l'article 1023 du Code municipal du Québec (LRQ, c. C-27.1), le secrétaire trésorier a préparé et présenté aux élus municipaux un état des propriétaires n'ayant pas payé leurs taxes municipales et scolaires depuis 3 ans;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 2, chemin Sacré-Cœur, numéro de lot 4 545 250, est visé par la présente ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Fillion et résolu unanimement ce qui suit :

- d'autoriser le secrétaire trésorier à transmettre à la MRC des Appalaches le nom des propriétaires n'ayant pas payé leurs taxes municipales et scolaires depuis 3 ans, la somme totale des taxes municipales dues à la municipalité et des taxes scolaires dues à la Commission scolaire ;
- d'autoriser la MRC des Appalaches à entreprendre les procédures nécessaires à la vente des propriétés; et d'inclure les frais municipaux à ajouter au dossier de la vente;
- d'autoriser la mairesse, ou le directeur général et secrétaire-trésorier, à représenter la municipalité et à signer tous les documents visés par la vente dont la date est prévue le mardi 11 juin 2019. Adopté.

7. OFFICE D'HABITATION DES APPALACHES : RESOLUTION DESIGNANT UN(E) REPRESENTANT(E) AU CONSEIL D'ADMINISTRATION PERMANENT

ATTENDU QUE suite au regroupement des offices municipaux d'habitation de la région en 2018, un conseil d'administration provisoire de l'Office d'habitation des Appalaches avait été créé;

ATTENDU QUE le conseil d'administration permanent de l'Office d'habitation des Appalaches doit être constitué;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement, de nommer Mme Chantale Thivierge, conseillère municipale, à titre de représentante de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton au conseil d'administration de l'Office d'habitation des Appalaches. Adopté.

8. PROGRAMME D'AIDE A L'ENTRETIEN DU RESEAU ROUTIER LOCAL 2018 (PAERRL)

ATTENDU QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 329 941 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018 dans le cadre du PAERRL ;

ATTENDU QUE la compensation octroyée par le ministère à la Municipalité vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

ATTENDU QUE la mairesse et le directeur général sont autorisés à signer les documents relatifs aux interventions effectuées sur le réseau routier local 2018;



2019-04-047

N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, que la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*. Adopté.

9. DEMANDE D'AUTORISATION AUPRES DE LA CPTAQ POUR LE RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION D'EXPLOITATION D'UNE SABLIERE PAR LE GROUPE NADEAU INC.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton a pris connaissance de la demande que *Groupe Nadeau inc.* désire présenter à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'obtenir le renouvellement de l'autorisation 404826, laquelle vise l'exploitation d'une sablière sur le lot 4 448 755 et son chemin d'accès;

ATTENDU QUE dans sa correspondance du 25 février 2019 adressée à la Municipalité, *Groupe Nadeau inc.* signifiait son désir de poursuivre l'exploitation de la gravière localisée sur le lot 4 448 755 ;

ATTENDU QUE l'autorisation 404826 délivrée le 10 avril 2015 par la CPTQA viendra à échéance le 10 avril 2020 ;

ATTENDU QUE l'autorisation 404826 visait « ...l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour l'exploitation d'une sablière, d'un emplacement d'une superficie approximative de 2,13 hectares, incluant un chemin d'accès d'une superficie d'environ 1,4 hectares, d'une partie des lots 4 448 755, 4 448 756 et 4 448 782 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Thetford dans la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton. »

ATTENDU QUE la poursuite de l'exploitation de la gravière sur le lot 4 448 755 n'aura pas pour effet de diminuer ni de nuire aux exploitations agricoles avoisinantes;

ATTENDU QUE le projet est conforme au règlement de zonage de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement, que la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton appuie la demande de renouvellement de l'autorisation 404826 que *Groupe Nadeau inc.* désire présenter à la CPTAQ afin d'obtenir la permission d'exploiter une sablière sur le lot 4 448 755 et son chemin d'accès. Adopté.

9. CODIFICATION ADMINISTRATIVE DES REGLEMENTS D'URBANISME, DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT, DE CONSTRUCTION, DES PERMIS ET CERTIFICATS

ATTENDU QU' une codification administrative est requise pour l'ensemble des règlements d'urbanisme, de zonage, de lotissement, de construction; ainsi que les permis et certificats;

ATTENDU QU' une codification administrative permettra la mise à jour chronologique de chacun des règlements et en facilitera la consultation et la rigueur lors de leur application ;

ATTENDU QU' une estimation du temps et des coûts reliés à la codification administrative a été présentée au directeur général par la MRC des Appalaches;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement, de confier à la MRC des Appalaches, le mandat de procéder à la codification administrative de l'ensemble des règlements d'urbanisme, de zonage, de lotissement, de construction; ainsi que les permis et certificats pour un montant estimé de 1 300 \$. Adopté.

2019-04-048

2019-04-049



2018-12-197

N° de résolution
ou annotation

10. REVISION DU PLAN DE SECURITE CIVILE (VOLET 1): PROPOSITION DE SERVICES

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à la révision du Plan de sécurité civile (Volet 1) et qu'elle a obtenu l'aide financière de l'Agence municipale afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres dans le cadre du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* ;

ATTENDU QUE le directeur général a reçu deux propositions de services dans le cadre de la révision du Plan de sécurité civile (Volet 1), et que suite à l'analyse de ces deux propositions, il recommande de confier le mandat au consultant Serge Morin en raison de son expérience dans le domaine des mesures d'urgence, de ses expériences d'accompagnement de plusieurs municipalités, et de ses expériences opérationnelles sur le terrain ;

2019-04-050

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, de confier le mandat de la révision du Plan de sécurité civile (Volet 1), à Serge Morin consultant, au montant de 2 520 \$. Adopté.

11. ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR LE SERVICE D'INSPECTION EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE l'ordinateur utilisé par le service d'inspection en bâtiment et en environnement doit être remplacé en raison de son état de désuétude;

2019-04-051

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Fillion et résolu unanimement, d'autoriser l'achat d'un ordinateur et d'accorder la somme de 1906 \$ taxes incluses pour l'achat de ces ordinateurs. Adopté.

12. FETE DE LA PECHE LE 8 JUIN 2019 : ACHAT DE 1 060 TRUITES

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à l'achat de truites dans le cadre de la Fête de la pêche qui aura lieu le 8 juin 2019 ;

2019-04-052

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement, d'accorder la somme de 2 800 \$ pour l'achat de 1060 truites. Adopté.

13. DEPLACEMENT D'UN POTEAU ET D'UN HAUBAN D'HYDRO QUEBEC SUR LE TERRAIN DU GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU QU' un poteau et un hauban d'Hydro Québec sur le terrain du garage municipal représente un obstacle important à la circulation des véhicules et à la manutention de matériaux de déglacage ;

ATTENDU QUE la Société Hydro Québec a accepté de déplacer le poteau et l'hauban moyennant le paiement de frais par la Municipalité au montant de 6 500 \$;

2019-04-053

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Danny Paré et résolu unanimement, d'accorder la somme de 6 500 \$ pour le déplacement du poteau et de l'hauban, et autorise le directeur général à signer au nom de la Municipalité les documents relatifs à cette entente. Adopté.

14. BALAYAGE DES RUES

ATTENDU QUE la Municipalité désire procéder au balayage printanier des rues pavées, et que la direction générale a reçu une confirmation du taux horaire de Les Transports Maggy Beudet inc. lequel est identique au taux de 2018 ;

2019-04-055

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement, de confier le balayage des rues pavées de la municipalité à Les Transports Maggy inc. au taux horaire de 108,50\$ et des frais de transport au taux fixe de 130 \$. Adopté

15. FETE NATIONALE 2019

Suite aux discussions entre les membres du conseil municipal, il a été convenu de ne pas organiser d'activités dans le cadre de la Fête nationale 2019.



N° de résolution
ou annotation

2019-04-056

2019-04-057

17. TERRAIN DE JEU DE L'ÉTÉ 2019 – JOURNÉES INTERMUNICIPALES SAINT-JACQUES-DE-LEEDS, KINNEAR'S MILLS ET SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Jacques-de-Leeds, de Kinnear's Mills et de Saint-Pierre-de-Broughton, proposent la tenue conjointe de journées d'activités intermunicipales dans chaque municipalité, et des sorties récréatives et éducatives à l'extérieur des trois territoires municipaux ;

ATTENDU QUE la planification de ces journées d'activités a été présentée aux élu(e)s ;

ATTENDU QUE le coût estimé pour l'ensemble des journées intermunicipales pour la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton est de 1 855 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'accepter la proposition de tenue de journées intermunicipales à l'intention des jeunes inscrits au terrain de jeux à l'été 2019, d'accorder la somme de 1 000 \$ pour la réalisation de ces journées, et d'accroître les coûts d'inscription afin de combler la différence. Adopté.

18. ABRIS TEMPORAIRE – PROLONGATION DE LA DATE LIMITE DE DÉINSTALLATION

ATTENDU QUE le règlement municipal 18-227 prévoit que les abris temporaires et les abris hivernaux sont autorisés sur tout le territoire de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton entre le 1er octobre et le 15 mai ;

ATTENDU QU' en raison des conditions rigoureuses et exceptionnelles de l'hiver qui se termine ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, que la date de désinstallation des abris temporaires et des abris hivernaux soit reportée au 31 mai 2019. Adopté.

19. PRÉPARATION ET CONCLUSION DU PROCHAIN PACTE FISCAL

ATTENDU QUE le 5 novembre 2014, le premier ministre du Québec, le ministre des Finances et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire ont signé avec les représentants des municipalités, une nouvelle entente sur la gouvernance régionale et un pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015;

ATTENDU QUE le gouvernement souhaite renforcer le soutien qu'il accorde aux municipalités pour leur permettre d'assurer, dans une perspective d'autonomie accrue et avec efficacité, des services de qualité aux citoyens et de contribuer au développement économique et social de leur milieu;

ATTENDU QUE le 29 septembre 2015, le gouvernement du Québec a annoncé officiellement la signature de l'Accord de partenariat avec les municipalités 2016-2019 incluant, notamment, les redevances sur les ressources naturelles et le Fonds de développement des territoires (FDT);

ATTENDU QUE le Fonds de développement des territoires est indispensable pour soutenir le développement du territoire et de municipalités locales;

ATTENDU QUE les sources de financement des MRC sont très limitées et s'appuient principalement sur la contribution des municipalités locales (quote-part) situées sur leur territoire et le Pacte fiscal (aide du gouvernement);

ATTENDU QUE le Québec est l'endroit au Canada où les municipalités dépendent le plus de la taxe foncière avec une moyenne de 70% de leurs revenus comparativement entre autres à l'Ontario pour qui elle ne représente que 40% de leurs revenus;

ATTENDU QUE les municipalités et les MRC ont été désignées à titre de gouvernement de proximité par le Gouvernement et que les MRC jouent un rôle stratégique sur leur territoire dans le cadre, notamment, de l'offre et l'administration de programmes, la gestion de leurs compétences, l'attribution de nouvelles compétences et leur implication à l'échelle régionale, le tout sans recevoir une aide financière à la hauteur des responsabilités confiées;



2019-04-058

N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, de demander au gouvernement du Québec, et plus spécifiquement à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, de considérer l'importance des MRC et des municipalités dans le cadre de la préparation et la conclusion du prochain accord de partenariat, notamment en leur assurant un financement adéquat en concordance avec les responsabilités et les compétences qui leur sont confiées.

20. PÉNURIE DE MAIN D'ŒUVRE – MESURES FISCALES POUR LES AÎNÉS

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches fait face à une pénurie de main-d'œuvre importante;

ATTENDU QUE plus du quart de la population de la MRC est âgé de 65 ans et plus;

ATTENDU QUE les mesures fiscales actuelles découragent les personnes de 65 ans et plus à effectuer un retour au travail, ou à retarder l'âge de la retraite;

ATTENDU QUE le retour au travail des personnes retraitées, sur une base volontaire, pourrait grandement aider à combler le besoin de main-d'œuvre;

ATTENDU QU'il pourrait s'agir d'une mesure temporaire afin de combler le besoin de main-d'œuvre actuel;

2019-04-059

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Fillion et résolu unanimement, qu'en appui à la MRC des Appalaches, la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton demande au Conseil du trésor d'introduire dans son prochain budget, des mesures fiscales pour les travailleurs qui désirent conserver leur travail au-delà de l'âge de la retraite, ainsi que pour les personnes retraitées qui retournent sur le marché du travail sur une base volontaire. Adopté.

21. INSCRIPTION AU CONGRÈS 2019 DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

ATTENDU QUE conformément au contrat de travail, la municipalité autorise le directeur général à s'inscrire et à participer au congrès annuel de l'ADMQ;

ATTENDU QUE le 80^e congrès annuel de l'ADMQ se tiendra du 12 au 14 juin 2019 au Centre des congrès de Québec;

2019-04-060

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général à s'inscrire au congrès 2019 de l'ADMQ et d'assumer les frais reliés à cette activité. Adopté.

22. TRAVAUX PUBLICS

Le chef d'équipe du service des travaux publics informe les élus que :

- **Souffleur Ford** : Bouche sera à remplacer à l'automne 2019. Le coût est estimé à environ 20 000 \$;
- **Couvercles des regards** : pendant la saison hivernale le passage de sable dans les trous d'ouverture des couvercles des 9 regards localisés sur la partie sud de la rue Saint-Pierre, a provoqué le bris de la pompe des eaux usées numéro 1. Yvon Payeur précise qu'il est possible d'obturer les trous par des plaques soudées. Il vérifiera également le prix d'achat de nouveaux couvercles sans ouverture. La pompe sera envoyée pour réparation.
- Formation d'un employé sur la conduite et la manœuvre de la niveleuse : le responsable des travaux publics transmettra à la direction générale l'information relative à l'institution qui offre ce service de formation.

23. COMITÉ DES ÉLUS

Mme Francine Fillion informe que la résidence Saint-Pierre fermera en fin de semaine afin de procéder à une restructuration. La fermeture est temporaire, et le conseil d'administration se réunira dans les prochains jours pour planifier sa réouverture.



N° de résolution
ou annotation

2019-04-061

24. CORRESPONDANCES DE LA MAIRESSE

24.1 INVITATION AU SOUPER DES MUNICIPALITÉS

ATTENDU QUE chaque année, les municipalités de la MRC des Appalaches se réunissent afin d'échanger dans un contexte hors des fonctions officielles ;

ATTENDU QU' à tour de rôle, une municipalité se propose pour recevoir l'ensemble des élus et des directions municipales;

ATTENDU QUE la municipalité de la Paroisse de Disraëli recevra les municipalités à la salle de l'Association sportive et de bienveillance du Lac-de-L'Est le 31 mai 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement, d'autoriser un budget de 225.00 \$ pour défrayer le coût du souper pour les représentants de la municipalité. Adopté.

24.2 DEMANDE DE SUPPORT FINANCIER DANS LE CADRE DU 40E ANNIVERSAIRE DE FONDATION DU CLUB LIONS DE BROUGHTON

ATTENDU QUE le Club Lions de Broughton célèbre en 2019 son 40e anniversaire de fondation et qu'il sollicite le support financier de la municipalité dans le cadre des activités soulignant cet événement;

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît et salue l'engagement social et le travail humanitaire réalisé par les membres du Club Lions de Broughton;

2019-04-062

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'autoriser un budget de 100 \$ au profit du Club Lions de Broughton dans le cadre des activités entourant le 40^e anniversaire de fondation de l'organisme. Adopté.

24.3 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LA 2^E ÉDITION DE LA ROUTE DES VERGERS EN FÊTE

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de soutien financier dans le cadre de la 2^e édition de la *Route des vergers en fête*;

ATTENDU QUE *La route des vergers en fête* s'inscrit dans la perspective de développement agrotouristique de la région des Appalaches;

2019-04-063

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement, d'autoriser un budget de 100 \$ dans le cadre de la 2^e édition de la *Route des vergers en fête*

25. PERIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne demande s'il existe une liste de personnes disponibles à effectuer des travaux mineurs chez des citoyens.

Réponse : Une telle liste n'existe pas. Le directeur général lancera une invitation aux intéressé(e)s dans le prochain numéro de L'Écho des Montagnes et affichera la liste sur le babillard du bureau municipal.

26. AFFAIRES NOUVELLES : Aucune

27. LEVEE DE L'ASSEMBLEE

2019-04-064

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Danny Paré et résolu unanimement, que la séance soit levée à 20.42. Adopté.

France Laroche, mairesse

Alain Paré, directeur général et secrétaire-trésorier

«Je, France Laroche, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»

